

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : DU BUREAU DE CDA du vendredi 24 mars 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Président de séance : M. Malik ZELFA-KALAA.

Présents : MM. Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY.

Invité : M. CHAPUZOT

Excusé : M. Nourédine DEBBICHE

Le vice-président de la CDA ouvre la réunion de ce Bureau, souhaitant la bienvenue à tous, et excusant le président de CDA.

1. Courriers reçus

- FFF/DTA : information/évolutions de l'organisation de la Direction Technique de l'Arbitrage. Pris note.
- FFF/DTA : information relative aux modalités de candidatures arbitres féminines examens FFE3 et AFPE2. Matthieu Trifigny, référent arbitrage féminin apporte quelques compléments.
- FFF/LFA : communication relative aux multidésignations d'arbitres, notamment 2 arbitrages au centre sur 2 jours consécutifs, ce qui est autorisé (contrairement à une information précédemment publiée).
- LBFC/CTRA : module de préparation à l'examen CR3 printemps 2023. Copie faite à la section technique de la CDA.
- LBFC : informations relatives à la désignation des jeunes arbitres dans le cadre des finales départementales du Festival U13G et F ; et finale régionale à Dijon du samedi 13 mai 2023 . Transmis responsable section JA.
- Club Melisey/St Barthélémy (via Guillaume Henry) : sollicitation de mise à disposition de 4 jeunes arbitres/tournoi de Luxeuil du dimanche 14 mai 2023 à Luxeuil. Transmis responsable section JA.
- Club Perrouse : demande report examen pratique arbitrage candidate dernière FIA

- Chiara Novellino : desiderata désignations phase printemps 2023 (en qualité d'arbitre assistante). Avis favorable du Bureau, un accompagnement technique ainsi qu'un suivi sont à mettre en place dans la filière AA si l'intéressée s'y déclare intéressée.

2. Dossiers traités :

- **Festival U13G et F du samedi 8 avril 2023 :**

Demande de la commission sportive et développement et du Département Technique pour la désignation de 8 jeunes arbitres (F et G) pour cette manifestation. Transmis responsable section JA pour suite à donner. Frais de la journée pris en charge par le District.

- **Situation de M. Hicham Benbani, arbitre groupe D3 :**

Le Bureau de CDA fait le point sur la situation de l'intéressé :

Qui a connu une première partie de saison où plusieurs remontées de clubs ont été faites, relatives à son comportement et son attitude sur et hors du terrain

Qui a été observé en première partie de saison et a obtenu une note très insuffisante par rapport aux attentes de la CDA

Qui a fait l'objet d'un signalement négatif de la part d'un observateur de la CRA, relevant de nombreuses difficultés techniques mais également une potentielle mise en danger personnelle et vis-à-vis des missions confiées, en lien avec une inaptitude avérée

Qui a été reçu et entendu par le Bureau de la CDA lors du stage hivernal des arbitres en janvier 2023

Considérant l'ensemble de ces éléments préoccupants, le Bureau de CDA décide sa convocation prochaine devant le Bureau pour lui faire part d'une nécessaire prise de conscience de ses difficultés, mais aussi élaborer avec lui un plan d'amélioration de la situation ; et également sa supervision prochaine par le président de la CDA afin d'aborder tous ces éléments.

Faute d'adhésion de l'intéressé au plan de travail qui sera proposé, le Bureau de CDA ne pourra qu'envisager un arrêt des désignations afin de le protéger, mais aussi les acteurs qu'il est amené à arbitrer.

Situation de M. Mickaël Hourdeaux, arbitre groupe Jeunes

Le Bureau de CDA convoquera l'intéressé lors de sa prochaine réunion, afin de faire le point sur sa situation et les incidences de la décision disciplinaire récemment prise à son encontre.

Situation de M. Méhadji Kadri, arbitre groupe D1

Le Bureau de CDA prend connaissance de la situation nouvelle de l'intéressé, et décide sa convocation devant le prochain Bureau de CDA, fin d'en échanger (modalités de gestion d'un club de football et incidences vis-à-vis de la fonction d'arbitre officiel).

3. Absences des arbitres

5.1 Absences arbitres :

Journée du 04 et 05 février 2023 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 février 2023 :

Etat néant

Journée du 18 et 19 février 2023 :

Etat néant.

Journée du 25 et 26 février 2023 :

Etat néant.

Journée du 04 et 05 mars 2023 :

Jules ROCHETEAU (Fc La Romaine)
Samuel WIDMER (Rioz/Etuz/Cussey)

Excuse validée/Non comptabilisée
Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 11 et 12 mars 2023 :

Etat néant.

Journée du 18 et 19 mars 2023 :

Etat néant.

5.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 04 et 05 février 2023 :

Etat néant

Journée du 11 et 12 février 2023 :

Etat néant

Journée du 18 et 19 février 2023 :

Etat néant

Journée du 25 et 26 février 2023 :

Guy PELCY (Larians)
Maxime PERRINGERARD (Vesoul Fc)
Maxime PORTIER (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur
Transmission section Jeunes arbitres
Transmission section Jeunes arbitres

Journée du 04 et 05 mars 2023 :

Harun ALTINOK (Rc Saônois)
Jonathan BASSET (indépendant)
Sezer BINEN (Magny Vernois)
Angelo NOVELLINO (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur
Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 11 et 12 mars 2023:

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)
David STERBE (Franchevelle)

**Transmission section Jeunes arbitres
Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 18 et 19 mars 2023:

Thibaut TRONCIN (Fc La Gourgeonne)

Excuse validée/Non comptabilisée

4. Dossiers transmis

4.1) Par le secrétariat du District :

Match : Noidans Vesoul 4 – St Loup Portugais du 26/02/23 en Départemental 3 groupe B.
Arbitre : Maxime Droart

Envoi rapport/match arrêté définitivement//nombre insuffisant de joueurs restant sur le terrain.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.2) Par la commission Statuts et Règlements : cf PV du 17/01/23 /dossier instruction

Match : Lure Sporting – Vesoul Rc du 25/09/22 en Départemental 2 groupe B.
Arbitre : Harun Altinok

Divers manquements administratifs en lien avec la participation frauduleuse de joueurs et les modalités du contrôle des licences avant-match

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.3) Par la commission de discipline :

4.3.1) Match : Traves – Favorney du 20/11/22 en coupe de Haute Saône.
Arbitre : Jacques Yildiz

Non utilisation de tous les moyens mis à disposition de l'arbitre dans les lois du jeu et les modalités CDA pour permettre à la rencontre d'aller à son terme.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.3.2.) Match : Fc 4 Rivières - Champlitte du 26/03/23 en Départemental 2.
Arbitre : Samuel Widmer

Non concordance identité joueur expulsé sur FMI/rapport arbitre

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.3.3) Match : Haute Vallée Ognon – Magny Vernois du 26/02/2023 en Départemental 3.
Arbitre : Hicham Benbani

Gestion de la rencontre

>>> Pris note. Ce point sera abordé lors du prochain échange avec l'intéressé.

4.3.4.) Match : Fougerolles - Conflans du 04/03/2023 en Départemental 3.
Arbitre : Florian Hézard

Non mention sanctions administratives (expulsions) sur FMI annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.3.5.) Match : Noidans Vesoul4 – Conflans du 22/03/2023 en Départemental 3.
Arbitre : Yacine Oussemgane

Non mention sanctions administratives (expulsions) sur FMI annexe

>>> Application du barème CDA en vigueur.

4.3.6.) Match : Francheville – Ent Haute Lizaine/Hericourt du 18/03/2023 en U18D1.
Arbitre : Maxime Perringerard

Non mention sanctions administratives (expulsions) sur FMI annexe

>>> Transmis section JA.

5. **Études des absences des arbitres au stage annuel du 22 janvier 2023** :

Remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port sur Saône, à Alain CERDAN, son 1^{er} adjoint, ainsi qu'au président et aux membres du club local du RC Saônois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de la mairie et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours un stage dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée, les divers ateliers techniques proposés sur le terrain et en salle, ainsi que les intervenants, semblent avoir été appréciés par les arbitres présents et ont permis des échanges fructueux.

Le Bureau de CDA remercie la section technique pour la préparation et l'animation de ce rassemblement, Quentin Pourchot CTRA de notre ligue, les intervenants ainsi que les autres membres de la commission présents partiellement ou sur toute la journée.

Point de participation par groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents :

Mrs ADAM - AMIRI – CARTIAUX – CLODORE – DECAILLOZ L – GIMENEZ – JAMMI
- KALAA - RAIDRON.

Candidat CR3 présent :

M GAKRIM.

Arbitre excusé :

M KADRI (hors délai) donc comptabilisé selon les modalités fixées dans les règles de fonctionnement.

Arbitres non présents : néant.

Groupe D2 :

Arbitres présents :

Mrs ALTINOK – AMS – CHOINE – DALANSY – HELLER – LOTSCHER – SIMONIN -

Arbitres excusés :

Mrs DROMARD - YILDIZ (hors délai) donc comptabilisé selon les modalités fixées dans les règles de fonctionnement.

M. ZANELLA excuse retenue, non comptabilisé.

Arbitre non présent sans informations ni excuse reçues :

M. BINEN absence comptabilisée selon les modalités fixées dans les règles de fonctionnement.

Groupe Arbitres Assistants :

Arbitre présent :

M COURDIER

Arbitre excusé :

M DESTENAY excuse retenue, non comptabilisé.

Groupe D3 :

Arbitres présents :

Mrs AGNELOT – BEAUPRETRE – BEN BANI – DUMARCHE – FLORIOT – KHADDA – MANCASSOLA – MARTINS – MERCIER – OUSSEMGANE – PRINCE – PRIOU – SARADIN – STERBE – TRONCIN – VARENNE – WIDMER – ZARAT.

Arbitres excusés :

M. VUILLET (hors délai) donc comptabilisée selon les modalités fixées dans les règles de fonctionnement.

Mrs DAMIEN – DE CARVAHLO – PELCY excuses retenues, non comptabilisées.

Arbitres non présents sans informations ni excuses reçues :

Mrs BASSET – DROART – HEZARD absence comptabilisée selon les modalités fixées dans les règles de fonctionnement.

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2018/2019 adressé aux clubs par courriel le 21/08/2018 + site « absence stages arbitres (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

M. KADRI.

Groupe D2 :

MM. BINEN – YILDIZ.

Groupe D2 Arbitres assistants :

Néant

Groupe D3 :

MM. DROMARD – VUILLET J.

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, aux arbitres ci-après :**

Groupe D2 :

M. BINEN.

6. Etude des absences des arbitres au stage des Jeunes Arbitres du 18 février 2023

Arbitres présents :

MM. AFFLATET – BLOUET – DELCAMBRE – GAUTHIER – MAUREL – MUGNIER – NORMAND M – NOVELLINO C – PORTIER – ROCHETEAU - THIBAUT – VUILLET .

Arbitres excusés :

Mrs CREVOISIER – DA RUFINA – DEVOILLE – NOVELLINO A.

Arbitre non présent :

M. HOURDEAUX

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, aux arbitres ci-après :**

M. HOURDEAUX.

Une notification sera faite par voie électronique aux clubs et aux arbitres

7. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

1) Dossiers de la saison 2022/2023 :

Candidate reçue à l'examen pratique :

Elisa NORMAND (Fc La Romaine)

2) Session FIA saison 22/23 : les 3, 4, 10 et 11 février 2023 au siège du District à Vesoul.

Candidatures annulées suite à absences à la formation :

Kylian FEDERSPEIL (Noidans Ferroux)
Djahid ZALEGH (Fc Mulhouse)

Candidats reçus en pratique :

Lea BARDEY (Perrouse)
Lucas GIRARDOT (Perrouse)
Dylan JUY (Genevrey)
Cédric MARTIN (Traves)
Nicolas PAGET (indépendant)
Mathieu POTHIN (Rigny)
Ludovic ROUX (Rioz/Etuz/Cussey)

Candidats ayant échoué au 1^{er} examen pratique d'arbitrage :

Arthur BOURGEOIS-HUGUET (Melisey/St Barthélemy)
Nathan GROSJEAN (Jasney)
Abdul-Haq KHALLI (indépendant)
Kévin PLUCHART (Larians)
Muzafer YILMAZ (Pays Luxeuil)

Ces candidats seront désignés au minimum sur une rencontre avec un tuteur avant la convocation à leur deuxième et dernier examen pratique.

Candidats convoqués ou à convoquer examen 1^{er} examen pratique d'arbitrage :

Julia CALY (Perrouse) (situation spécifique traitée par le Bureau)
Lola JEANNERET (Perrouse)
Juliette MENETRIER MONTEIL (Perrouse)
Ylian OBERON DOLE (Rougemont Condorde), suite à demande de rattachement au District Haute-Saône.
Maxence VENTZRIETTE (Pays Minier)

8. Points sur les désignations et observations :

Point fait sur les désignations, toujours en tension compte-tenu des indisponibilités des arbitres toujours trop nombreuses et de la situation de santé (arrêts médicaux) d'autres.

Le Bureau du District va se saisir du sujet de la désignation d'arbitres officiels sur les rencontres (3) de la phase « access » de Départemental 4, du printemps 2023. Ces matches nécessitent la désignation d'arbitres officiels non débutants, afin de sécuriser les rencontres et permettre un déroulement positif et équitable au niveau de la direction du jeu.

En fonction et en lien avec les disponibilités hebdomadaires, certaines rencontres de championnat de Départemental 3 pourront dès lors être découvertes pour basculer les arbitres sur ces trois matches de D4 « access ».

Point fait par Jean-François Chapuzot au niveau des observations des arbitres qui se déroulent d'une manière satisfaisante et permettront d'être dans les temps d'ici à la fin de la saison.

Le Bureau de CDA rappelle toute l'importance de la finalisation des observations des arbitres au plus tôt , en évitant les cas particuliers toujours préjudiciables aux classements de fin de saison, mais aussi pour permettre des désignations optimisées des phases finales des trois coupes départementales seniors.

9. **Point sur situation des clubs/Statut arbitrage/situations particulières :**

Un point est donné sur la situation individuelle des arbitres en terme de nombre de matches arbitrés depuis le début de la saison en cours, vis-à-vis notamment d'un très grand nombre d'indisponibilités de certaines/certains mais aussi su statut de l'arbitrage en vigueur, qui impose un nombre minimal de direction de rencontres (rappel : minimum de 10 matches par saison pour les arbitres joueurs – 20 matche pour les arbitres « temps plein » - mutualisation possible entre arbitres du même club, avec un minimum de matches à effectuer de 10).

Le Bureau de CDA pourra être amené à réfléchir, tel que le statut de l'arbitrage le prévoit, à des « renouvellements conditionnels » de certains arbitres, effectuant très peu de matches et n'acquérant ainsi peu voire une trop faible expérience dans leur parcours annuel.

Les documents de renouvellement d'arbitrage au titre de la saison 23/24 devraient être envoyés par courrier postal d'ici à fin mai prochain (les clubs des arbitres en seront informés).

10. **Réflexions sur les désignations de phases finales des coupes 22/23 :**

Le Bureau de CDA ébauche une première réflexion relative aux désignations des officiels sur les phases finales des trois coupes seniors de la saison, et complétera celle-ci au gré de l'avancée des coupes.

Il est demandé la même réflexion à Rémi Laurent, responsable du groupe des Jeunes Arbitres, pour toutes les phases finales des jeunes.

Il est rappelé aux arbitres que la section désignations de la CDA demeure souveraine quant à ses choix, sauf concernant les désignations des arbitres sur les trois finales seniors où les classements de la saison seront pris en compte.

Rappel dès à présent aux officiels de veiller aux indisponibilités, puisque, chaque saison, la section désignations doit remplacer environ 50% des désignations initiales faites compte tenu d'indisponibilités ou d'absences de dernière minute, mais aussi compte-tenu de la participation aux phases finales ou aux finales des clubs de certains arbitres initialement pressentis (ce qui est moins prévisible pour la section !).

11. **Questions diverses :**

- Situation de l'arbitre féminine Mme Océana Nommay : arbitre actuellement rattachée à la CDA 39, et qui forme le souhait d'arbitrer en Haute-Saône au titre de la saison 23/24. Aucune information officielle n'est à ce jour parvenue > Matthieu Trifigny suit le sujet et en informera le Bureau.
- Matthieu Trifigny aborde le sujet des accréditations nominatives « tours de cou » pour les observateurs de la CDA et délégués officiels du District, permettant une meilleure identification sur les rencontres. Réponse favorable apportée par Philippe Prudhon > Matthieu se charge d'élaborer un projet graphique.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H00.

Le vice-président de la CDA, président de séance
Malik ZELFA-KALAA

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.